

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

REUNION DU 07 FÉVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 07 février, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 30 janvier 2019, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents :

M. Michel MAZEYRAT	M. Guillaume FRICKER
Mme Josiane HUGUET	M. Bruno BOSLOUP
M. René GODIGNON	Mme Monique FERRIER
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
M. Didier MATRAS	Mme Isabelle BRACALE
Mme Agnès LAVEST	M. Julien THELLIER
M. Jean-Philippe AUSSET	M. Florent MONEYRON
Mme Aline ROCHE	Mme Nicole BOUCHERAT
M. Daniel PEYNON	M. Bernard SAXER
Mme Annick FORESTIER	M. Didier BLANC
Mme Marie-Evelyne TIZORIN	M. Cyrille COURTY
M. Alain COSSON	Mme Marie-France BARRIER
Mme Marie-France MARMY	M. René FAVY
M. Christian BOURNAT	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Catherine MORAND	

Votaient par procuration :

Mme Monique ROUGIER (à Mme Marie-Evelyne TIZORIN)
Mme Sylvie ROCHE (à Mme Catherine MORAND)
Mme Élisabeth BRUSSAT (à M. Julien THEILLIER)
M. Bernard FRASIAK (à Mme Marie-France BARRIER)
M. Daniel DUVERT (à Mme Agnès LAVEST)
Mme Laurence GONINET (à Mme Aline ROCHE)

Absent :

Mme Sophie CARRÉ

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Guillaume FRICKER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : CULTURE – FESTIVAL « LES JEUNES POUSSÉS » 2018/2019- AVENANT A LA CONVENTION

**CULTURE – FESTIVAL « LES JEUNES POUSSSES » 2018/2019-
AVENANT A LA CONVENTION**

- VU la délibération du 27 septembre 2018, relative à la saison culturelle « les jeunes pousses » 2018/2019 – signature convention avec la CC Thiers Dore et Montagne/ville de Thiers/ville de Courpière – participation financière de la CCEDA ;

Il est soumis à l'assemblée délibérante un projet d'avenant à la convention de partenariat « jeunes pousses 2018/2019 » entre les Communautés de communes « Entre Dore et Allier » (CCEDA) et « Thiers Dore et Montagne » et les villes de Thiers et de Courpière. En effet, le budget relatif à la technique (notamment pour le spectacle de tournée Victor et Le Ukulélé) étant supérieur aux prévisions, il est prévu une répartition du différentiel (2666€) entre les 4 partenaires, soit 666€ chacun.

La participation de la CCEDA, dans le cadre de cette convention de partenariat, s'élève donc à 1666€ au lieu de 1000€ prévus initialement. Cette participation reste conforme à la délibération n°21 du 27/09/2018, la CCEDA ayant alors indiqué un montant minimum de participation de 1000€ et un montant maximum de 1700€ quant au projet « jeunes pousses 2018-2019 ».

Il convient à présent d'autoriser Monsieur Le Président à signer l'avenant à la convention de partenariat.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire APPROUVE l'avenant à la convention « jeunes pousses », à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 12 février 2019

Signé par Florent MONEYRON, Président.